

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DU 6 AVRIL 2012

DECLARATION LIMINAIRE

A la lecture du budget 2012 au niveau national, force est de constater que la présentation astucieuse des crédits vise à dissimuler une réelle baisse du budget, amputé de la réserve de 6% , en discordance avec l'objet affiché d'un « haut niveau de prestations d'action sociale », pourtant annoncé par notre Ministre, même si les crédits alloués aux budgets d'initiative locale sont identiques à ceux de 2011.

Force Ouvrière dénonce une nouvelle fois la diminution des subventions des associations AGRAF et EPAF et l'augmentation de la mise en réserve qui ampute dès le début de l'année le budget.

S'agissant de la restauration, l'AGRAF augmente ses tarifs de 1,33% et répercute intégralement le relèvement de la TVA de 5,5% à 7 % soit une hausse totale pour l'utilisateur de 2,77%.

Pour **Force Ouvrière**, ces décisions sont inacceptables, elles accentuent la dégradation du pouvoir d'achat des personnels.

Quant au logement social, la concrétisation des objectifs annoncés se fait attendre ... Seuls les prêts « sinistre immobilier » et « étudiant » sont sur le point d'être mis en place, mais sans crédits supplémentaires !

En 2011, les fédérations syndicales des finances avaient mis en échec un projet de régionalisation du réseau « Action sociale ». Nous craignons aujourd'hui, que la mise en place des correspondants régionaux CHORUS n'aboutisse au même résultat : un démantèlement du réseau départemental de l'action sociale, doublé d'une hausse de la charge de travail pour les délégués régionaux.

De surcroît, l'action sociale doit relever de la seule compétence de ses acteurs locaux et non du cadre d'emploi : le rejet des délégations de signatures aux cadres B, par le Secrétariat Général du Gouvernement, traduit une profonde méconnaissance du terrain, qui implique un ralentissement considérable de la mise en œuvre des actions initiées par les délégués de catégorie B compte tenu du circuit de visa imposé, et constitue ainsi une hérésie dans les instances à caractère social.

Enfin, concernant le règlement intérieur du CNAS, **FO FINANCES**, avait contesté le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale, excluant la participation des présidents et délégués des CDAS au CNAS.

Force Ouvrière réaffirme que la présence des représentants locaux du réseau action sociale est plus que jamais nécessaire et indispensable pour une politique d'action sociale cohérente au plan national.

Au plan local, s'agissant de la 1ère réunion du CDAS du Finistère depuis les élections professionnelles du 20 octobre 2011, et compte tenu de l'arrêté du 24 février 2011 modifiant

l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale, un nouveau règlement intérieur est soumis à l'approbation du Conseil Départemental 29.

En ce qui concerne ce règlement intérieur, **Force Ouvrière** dénonce :

- l'absence de formation préalable des représentants syndicaux, formation pourtant dispensée en février 2012 aux représentants de l'administration, et relative au fonctionnement de cette nouvelle instance,
- l'absence d'éléments permettant d'étudier ce nouveau règlement, tels que :
 1. la nouvelle circulaire d'application (en cours d'écriture selon la délégation de l'action sociale et nos instances nationales)
 2. les références de l'arrêté ministériel visé par l'article 21 de l'arrêté du 15 janvier 2002 qui précise : « Le Conseil Départemental adopte son règlement intérieur sur la base d'un règlement intérieur type fixé par arrêté ministériel. », article non complété par sa circulaire d'application
 3. les références exactes du règlement intérieur proposé, qui ne fait référence à aucun texte réglementaire.

Rappelons que le décret de 2002 est en cours de refonte, car la notion de paritarisme n'existe plus en application de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, relative à la rénovation du dialogue social consécutif aux accords de Bercy de juin 2008, que **FO** n'a pas signé.

A l'égard de l'importance de l'ordre du jour présenté par l'administration aujourd'hui 6 avril 2012, force est de constater que les règles élémentaires de communication et de dialogue social sont méprisées par la Direction, un comble en CDAS, d'autant plus que ces notions ont été longuement rappelées par l'ensemble des organisations syndicales locales lors de la mise en place du nouveau CHS-CT le 26 mars dernier.

Toutefois, et paradoxalement, cet ordre du jour brille par l'absence de point consacré à l'exécution du budget 2011, préalable pourtant évident avant étude et vote du budget 2012.

Afin de préserver une réelle action sociale locale et assurer le fonctionnement de cette instance dans le cadre d'un réel dialogue social, nous vous demandons, Madame la Présidente, de bien vouloir consacrer cette réunion à l'information des représentants des personnels, et de reporter l'adoption du nouveau règlement intérieur proposé, après la parution officielle de la circulaire d'application.

La délégation **FO DGFIP** du Finistère vous rappelle, Madame la Présidente, que le Conseil Départemental ne saurait être une simple chambre d'enregistrement, mais doit respecter l'ensemble des personnels impacté de plein fouet par la crise économique actuelle, et qu'il est plus que jamais nécessaire de développer une action sociale locale ambitieuse et de qualité, au service des agents.



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

Grade : Indice Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à le